

dans la suite de cet essai, les espèces d'herbes artificielles qui peuvent non-seulement soutenir les égayages, mais qui en reçoivent même de nouvelles forces.

Les prés humides & les marais, constituent la quatrième & cinquième espèce de terrains, dont nous avons fait mention. Il est hors de doute qu'ils sont susceptibles de bonification, & je crois qu'ils seroient très-propres à l'établissement des herbes artificielles, après qu'on les aura bien désechés, parce que leur sol est pour l'ordinaire très-bon; mais je ne m'y arrêterai pas. Je pense que la Société Oeconomique ne tardera pas à nous apprendre comment on doit améliorer ces espèces de terroirs. Je ne parlerai pas non plus des pâturages publics, (almenten) soit parce qu'ils resteront toujours tels qu'ils sont, tant qu'ils ne seront pas rendus privés, soit parce qu'ils sont l'objet d'une des questions que la Société a donné pour l'année prochaine. J'espère que quelque Auteur habile nous démontrera comment ils peuvent être portés à un plus haut degré de perfection. Je remarquerai seulement qu'il sera nécessaire de tenir, au sujet de ces prés ou marais après qu'on les aura divisés en plusieurs parties, la même conduite que l'on observe à l'égard des autres terrains de même nature & des fonds ruinés.

Nous passerons maintenant à la contrée la plus étendue & la plus considérable de notre canton. Je veux parler de celle où l'on trouve des champs plats, secs & sujets au pâturage commun après la recolte.

On ne rencontre pas de pareils champs au-dessus de Berne, si vous en exceptez Gerzensee & Munsinguen. Ils commencent au-dessous de
cette